

La **Commission scolaire du Val-des-Cerfs** offre de l'enseignement à environ 17 500 élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation aux **adultes**, répartis dans ses 45 établissements. Son siège social est situé à Granby, son budget annuel est de l'ordre de 178 millions de dollars et elle emploie plus de 2 500 personnes.

PSYCHOLOGUES/ REMPLACEMENT

CONCOURS	: PR 17-04-09
SERVICE	: Services éducatifs
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	: Direction adjointe des services éducatifs complémentaires
STATUT D'ENGAGEMENT	: 260% de tâches à répartir selon la disponibilité des candidat(e)s
ENTRÉE EN FONCTION	: Août 2017

Vous êtes une personne qui a le bien-être des enfants et des adolescents à cœur et vous voulez vous impliquer dans le milieu effervescent qu'est le milieu scolaire ! Vous êtes la personne que nous cherchons pour faire partie de notre équipe de psychologues scolaires engagés et dynamiques.

NATURE DE L'EMPLOI

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La ou le psychologue participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation psychologique afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins; elle ou il sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus; elle ou il effectue des entrevues et procède à des observations, si nécessaire; elle ou il analyse et interprète les observations et les données recueillies.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Elle ou il participe à l'élaboration et à la révision du PSI d'un élève avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, s'il y a lieu.

Elle ou il aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative; elle ou il suggère ou applique des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents; elle ou il les assiste dans l'identification de difficultés, les soutient dans l'exploration de solutions et, au besoin, leur propose des ressources.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision. Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution. Elle ou il développe et maintient des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.
- Bonne capacité à entrer en relation avec les élèves et bâtir des liens de confiance.
- Avoir de grandes habiletés à coopérer en équipe multidisciplinaire et entre collègues.
- Bonne capacité à adapter, innover et utiliser des approches différentes selon les besoins des élèves en lien avec le plan d'intervention.
- *Atout : Bonne connaissance des outils d'évaluation les plus fréquemment utilisés en milieu scolaire.*

CONDITIONS D'EMPLOI

- La classification est psychologue.
- Le traitement s'établit entre 45 918\$ et 87 064\$.

MODALITÉS D'APPLICATION

Les personnes intéressées par ces remplacements doivent faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant le numéro de concours PR 17-04-09 à l'adresse suivante:

Service des ressources humaines
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
55, rue Court - C.P. 9000
Granby (Québec) J2G 9H7
Courriel : cv@csvdc.qc.ca

NOUS REMERCIONS TOUS LES CANDIDATS DE LEUR INTÉRÊT. TOUTEFOIS, NOUS NE COMMUNIQUERONS QU'AVEC LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE.

Dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs invite les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres de minorités visibles et ethniques à présenter leur candidature.

Remis à Granby, ce 11^e jour du mois d'avril 2017.